



Contrôle d'intervision

Conditions pour l'attestation de compétences ou le certificat 50 crédits (45 min = 1 crédit).

- Pratique et approfondissement en groupes d'au moins 4 participants.
- Les 50 heures d'intervision requises (50 crédits) peuvent être validées par 50 heures de supervision individuelle ou en groupe.
- Les ateliers du séminaire annuel qui ne sont pas déjà reconnus sous Séminaire annuel peuvent être inscrits comme intervion, mais au maximum 20 crédits.

Nom du groupe d'intervision

.....

Date	crédits	Nombre de personnes présentes	Signature du superviseur.e

Date

Signature /timbre